

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 29 septembre 2015

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et FAVRE Annie
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Essert-Romand</u> :	GAYDON Christelle (DT)
<u>Lullin</u> :	CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	UAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), VERNAY Franck (DS Le Biot), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

GURLIAT Romain (Vailly) à TRABICHET Yannick (Vailly)
DEGENEVE Alain (Lullin) à CRAYSTON José (Lullin)
RICHARD Hélène (Morzine) à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine)

Délégués excusés :

RICHARD Hélène (Morzine), BOIRE-VARLET Sophie (Saint Jean d'Aulps), GURLIAT Romain (Vailly) et DEGENEVE Alain (Lullin)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), RICHARD Michel (Morzine), COFFY Serge (La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable du service urbanisme) et LARDY Sandra (chef de projet de territoire)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 août 2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 4 août 2015 :

- 25 août : PAEC à Thonon (*Jacqueline GARIN*),
- 27 août : groupe de travail SCOT à Evian (*Christophe MUTILLOD*),
- 28 août : contrat de rivière à Thonon (*Jacqueline GARIN, Yannick TRABICHET*),
- 7 septembre : association des maires à La Roche sur Foron (*Jacqueline GARIN*),
- 9 septembre : contrat de rivières à Thonon (*Yannick TRABICHET*),
- 17 septembre : STOC à Thonon (*Jean-Claude MORAND*),
- 24 septembre : conseil syndical du SIAC à Thonon,
- 25 septembre : réunion du canton de Thonon à Annecy (*Jean-Louis VUAGNOUX, Yannick TRABICHET, Gérald LOMBARD, Jacqueline GARIN*),
- 29 septembre : groupe de travail SCOT à Perrignier (*Christophe MUTILLOD*).

3- Prise de la compétence « Documents d'urbanisme »

3.1 Information en amont du vote sur la prise de compétence

Jean-François BAILLEUX rappelle que la proposition de prise de compétence intervient à la suite d'un cycle d'information et de réflexion :

- 24 février : débat en conseil communautaire,
- avril / juillet : travail d'une stagiaire sur les avantages et les inconvénients du PLUi,
- 5 mai : délégation de la CCHC lors de l'intervention de la CC du Pays d'Alby sur le PLUi à la CCBC,
- 26 mai : débat en Bureau,
- juin / juillet : présentation du PLUi dans chaque conseil municipal,
- 3 juillet : commission « révision SCOT »,
- 8 juillet : déplacement dans le Vercors.

Synthèse des intérêts d'un PLUi

- outil de mise en œuvre du projet de territoire,
- moyen pour développer le territoire de manière cohérente et harmonieuse,
- possibilité de schémas de secteur permettant de respecter la diversité du territoire,
- un PLUi peut tenir lieu de PLH,
- sursis accordé aux documents d'urbanisme non grenellisés,
- économies d'échelle et mutualisation des moyens,
- calendrier idéal du fait de la mise en révision du SCOT (PLUi compatible au SCOT révisé).

Planning de prescription du PLUi

- 29 septembre (conseil communautaire) : délibération pour prendre la compétence « documents d'urbanisme » et modifier les statuts de la CCHC,
- du 30 septembre au 30 novembre : délibérations des communes pour approuver la modification des statuts (attention, le Préfet ne pourra prendre son arrêté qu'après réception des 15 délibérations),
- entre le 1^{er} et le 10 décembre : prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts de la CCHC,
- 10 décembre : la CCHC est compétente en matière de documents d'urbanisme,
- 15 décembre (conseil communautaire) : délibérations pour définir les modalités de collaboration entre la CC et les communes et pour prescrire le PLUi (décision à prendre si PLUi valant PLH).

Révision des documents d'urbanisme actuels

- Les documents entrés en révision avant le transfert de compétence passent dans le giron de la CC qui peut choisir soit de poursuivre la révision soit de la stopper (en accord avec la commune concernée).
- Attention, les communes ne pouvant plus intervenir en matière de documents d'urbanisme à compter du 10 décembre 2015 : plus de délibération possible.
- En conséquence, il faut que les communes ayant besoin d'une révision de PLU dans les deux / trois ans prescrivent leur révision avant le 10 décembre. La CC révisera ensuite le PLU de ou des communes concernées s'il y a réellement un degré d'urgence (cas de Lullin pour la ZAE, Morzine pour Avoriaz et le gros porteur...).

Autres travaux à prévoir cet automne

- Novembre 2015 à janvier 2016 : élaboration du cahier des charges. Pour minimiser les coûts, prise en compte des études SCOT (les études PLUi affinent certains points liés au territoire : cas pour l'état initial de l'environnement)
 - lot 1 - urbanisme / coordination générale / rédaction : diagnostic, PADD, concertation, PLH (si PLUi valant PLH),
 - lot 2 – environnement : état initial, trame bleue, trame verte, diagnostic agricole,
 - lot 3 – expertise juridique : relecture juridique des documents,
- Possibilité d'un groupement de commande avec la CCBC pour la partie coordination / écriture PLUi et expertise juridique ;
- Décembre 2015 : recrutement d'un chargé de mission PLUi.

Modification n° 10 des statuts de la CCHC

- **Article 1 : Nom**
Remplacement de « prendra le nom » par a pris le nom »
- **Article 6 : Représentativité**
Mise en conformité avec la loi et l'arrêté préfectoral
- **Article 7 : Compétences**
 - 1.1 Urbanisme :
 - Conseil en architecture (à la place d'adhésion au CAUE)
 - « Élaboration, approbation, suivi, modification et révision des PLU, des documents d'urbanisme en tenant lieu ou des cartes communales et exercice des droits associés qu'emporte cette compétence
 - 6. Voirie communautaire : suppression de la référence à un règlement intérieur
 - 8.3 MSP :
suppression de la ligne « jusqu'à la livraison du bâtiment, la CCHC a à sa charge la gestion du cabinet médical de Montriond »
- **Article 8 : Prestations extérieures**
Création de deux sous-articles :
 - 8.1 Prestations de service
 - 8.2 Instruction des autorisations du droit des sols
- **Article 9 : Subventions**
Suppression de la référence à un règlement intérieur

Stéphane PUGIN-BRON souligne que ces propositions de modifications ont été validées par la Préfecture et invite maintenant les élus à débattre et à se prononcer sur cette prise de compétence et ces nouveaux statuts. Il aimerait également savoir si les élus souhaitent en profiter pour valider le lancement du recrutement du chargé de mission PLUi.

Gérard BERGER estime qu'il n'y a pas besoin de recruter un chargé de mission puisqu'on passe par un bureau d'études.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il sera nécessaire de suivre de près la préparation et la mise en place du PLUi et de coordonner l'action des différents intervenants. Jean-François BAILLEUX ajoute qu'il lui est difficile d'envisager d'absorber cette charge de travail supplémentaire compte tenu du nombre de dossiers actuellement à l'instruction.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le recrutement d'un chargé de mission PLUi permettrait de travailler sur la mise en place d'un véritable PLUi et non simplement une agglomération de PLU communaux. Si toutefois les élus s'engagent ce soir à s'investir particulièrement sur l'élaboration et la mise en place du PLUi, il conçoit que la question d'un recrutement puisse être reportée.

Christophe MUTILLOD rappelle que les élus ont donné une obligation de résultats au service d'instruction des ADS et qu'on ne pourra donc pas se plaindre si les délais ne sont plus tenus à cause de charge de travail supplémentaire que représente la préparation et le suivi du PLUi.

Henri-Victor TOURNIER souligne que ce sont les élus qui décident en matière d'urbanisme et non les techniciens, et qu'il faut arrêter de créer des postes à la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON tient à signaler à M. TOURNIER que la CCHC n'a jamais recruté pour le plaisir et précise que ses effectifs sont bien inférieurs aux autres CC disposant des mêmes compétences.

Gérard BERGER s'interroge sur les conséquences d'un vote défavorable ce soir. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence PLUi au 27 mars 2017, sauf minorité de blocage.

Régis PASQUIER se demande pourquoi la CCHC délibère avant les communes. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il s'agit là de la procédure normale de modification statutaire prévue par le CGCT dans laquelle les communes ont réglementairement 3 mois pour se prononcer à compter de l'approbation par l'EPCI de ses nouveaux statuts. Si les communes ne se prononcent pas dans ce délai, la modification statutaire est considérée comme approuvée tacitement. En revanche, il insiste sur la nécessité pour les communes, en cas de vote positif ce soir, de prendre une délibération dans les 2 mois qui suivent, car cela conditionne la prise de l'arrêté par le Préfet.

Christophe MUTILLOD trouverait surprenant que la décision prise ce soir par la CCHC puisse être contrariée par les conseils municipaux dans la mesure où les conseillers communautaires sont en quelque sorte les ambassadeurs de la CCHC au sein de leurs conseils municipaux.

Suite à la demande de Gérard BERGER, la séance est suspendue afin de permettre notamment aux élus de Morzine de s'isoler pour se mettre d'accord avant de passer au vote.

Reprise de la séance

Georges LAGRANGE se demande s'il sera possible d'établir des plans de secteur à l'intérieur du PLUi. Jean-François BAILLEUX précise que cela est tout à fait possible, sachant que l'échelle minimale d'un secteur est le périmètre d'une commune.

Gilbert PEILLEX trouve regrettable qu'il ne soit pas possible de créer 2 secteurs possibles au sein d'une même commune, notamment s'agissant de Morzine compte tenu des spécificités d'Avoriaz. Christophe MUTILLOD souligne qu'il sera en revanche tout à fait possible dans ce cas là d'utiliser le zonage à l'intérieur d'un plan de secteur « Morzine » pour prendre en considération ces spécificités.

Henri-Victor TOURNIER est surpris car il n'est selon lui pas possible de faire des schémas de secteurs. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il ne faut pas faire de confusion entre les schémas de secteurs qui ne sont pas possibles au sein du SCOT et les plans de secteurs qui peuvent être établis dans les PLUi à l'échelle d'une ou plusieurs communes. S'agissant du SCOT et de l'impossibilité d'avoir un schéma de secteur à l'échelle du Haut-Chablais, Christophe MUTILLOD tient à signaler que le futur SCOT devrait a priori être élaboré en concertation avec les EPCI du Chablais de manière à prendre en considération les spécificités de chaque territoire.

Georges LAGRANGE se demande qui aura le droit de préemption si le PLUi est mis en place. Jean-François BAILLEUX précise qu'il s'agira de la CCHC, sauf si le Conseil Communautaire prend une délibération pour que ce droit revienne aux communes. Il considère toutefois que cette délibération n'apporte pas grand-chose dans la mesure où les DIA devront toujours être déposées dans les communes et que les communes qui veulent préempter auront toujours la possibilité de le signaler à la CCHC qui pourra alors leur subdéléguer ce droit. Georges LAGRANGE préférerait malgré tout que ce droit revienne aux communes.

Suite au débat, Madame la Présidente invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur la modification des statuts de la CCHC. A la demande de Gérard BERGER, le vote se fait à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (23 vote pour, 1 vote contre et une abstention), approuve la prise de compétence « documents d'urbanisme » et valide la modification n°10 des statuts.

3.2 Élection d'un 9ème Vice-président

Madame la Présidente rappelle que le poste de 9ème Vice-président est vacant depuis la démission d'André PEERSMAN. Elle souligne qu'elle a repris à sa charge la compétence santé, ce qui a permis de laisser une place disponible de Vice-président pour faire face aux transferts de compétences attendus (eau et assainissement, urbanisme, tourisme). Elle propose, compte tenu de l'importance de la charge de travail que représente la compétence « urbanisme » avec l'arrivée du PLUi, de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président afin de lui donner la délégation de fonctions correspondante. Elle rappelle que l'urbanisme figurait jusque là parmi les délégations accordées à Christophe MUTILLOD et précise que celui-ci devrait se voir confier prochainement le tourisme compte tenu du transfert de cette compétence prévue par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017.

Gérard BERGER se porte candidat. Il précise qu'il travaille en matière d'urbanisme depuis plus de 15 ans et qu'il se sent prêt à défendre l'intérêt des stations comme celui des petites communes.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection du 9ème Vice-président. Les résultats sont les suivants :

- 1^{er} tour – nombre de votants : 25
 - Monsieur Gérard BERGER : 24 voix
 - Bulletins nuls ou blancs : 1

Monsieur Gérard BERGER est élu 9ème Vice-président.

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de constituer un COPIL PLUi. Il se composera dans un premier temps des élus suivants : Georges LAGRANGE, Henri ANTHONIOZ, Sophie MUFFAT, Jean-François MUFFAT, Henri-Victor-TOURNIER, Christophe MUTILLOD, Régis PASQUIER et Sophie BOIRE-VARLET.

4- Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015 et publiée au Journal Officiel dès le lendemain. Il rappelle les dispositions principales qui intéressent la CCHC.

Périmètre des intercommunalités

- Création d'un seuil minimal de 15 000 habitants,
- dérogation : si 50 % des communes sont situées en zone de montagne, le seuil est abaissé à 5 000 habitants, ce qui est le cas de la CCHC (100 % des communes en montagne et 12 500 habitants).

Attention, respect du seuil ne veut pas dire pas de fusion car cela dépend des voisins (la 2CVA n'atteint pas le seuil des 5 000 habitants).

SDCI

- Présentation du SDCI à la CDCI et transmission aux EPCI concernés avant le 31 octobre 2015 (2 octobre en Haute-Savoie),
- Consultation des collectivités (EPCI et communes) entre octobre et décembre 2015,
- Transmission du projet de SDCI et des avis des collectivités à la CDCI avant le 31 décembre 2015,
- Consultation de la CDCI entre janvier et mars 2016 (possibilité de modification si majorité des 2/3 de la CDCI),

- Arrêté du Préfet avant le 31 mars 2016,
- Mise en œuvre du SDCI avant le 31 décembre 2016.

Modification de la compétence Développement économique

- Au 1^{er} janvier 2017 : suppression de la notion d'intérêt communautaire : toutes les zones artisanales, industrielles et commerciales existantes ou à créer sont transférées,
- Au 1^{er} janvier 2017 : transfert de droit de la politique locale du commerce. Un intérêt communautaire pourra être défini pour le soutien aux activités commerciales,
- Au 1^{er} janvier 2017 : les zones d'activités touristiques deviennent intercommunales (notion de zones touristiques à préciser),
- Au 1^{er} janvier 2017 : transfert de droit de la compétence « promotion du tourisme dont les offices de tourisme ».

Transfert de nouvelles compétences

- Au 1^{er} janvier 2017 : transfert de droit de la compétence « accueil des gens du voyage »,
- Au 1^{er} janvier 2017 : transfert de droit de la compétence « gestion des déchets »,
- Au 1^{er} janvier 2018 : transfert de droit de la compétence « GEMAPI » GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- Au 1^{er} janvier 2018 : transfert optionnel des compétences Assainissement et Eau potable,
- Au 1^{er} janvier 2020 : transfert de droit des compétences Assainissement et Eau potable.

Autres incidences

- Dispositions pour faciliter la mutualisation entre communes et communautés,
- Au 1^{er} janvier 2017 : transfert à la Région de la compétence « transports interurbains et transport à la demande »,
- Au 1^{er} septembre 2017 : transfert à la Région de la compétence « transports scolaires ».

Stéphane PUGIN-BRON souligne que, s'agissant du transfert de la compétence tourisme, une circulaire est actuellement en cours de rédaction à la DGCL afin d'en définir l'étendue.

5- Accueil des saisonniers

5.1 Auberge du Cloret : vote des tarifs de location pour l'hiver 2015/2016

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la signature d'une convention avec la commune d'Essert-Romand pour la mise à disposition de l'auberge du Cloret du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2016 et du 1^{er} décembre 2016 au 30 avril 2017. Après validation en bureau, il propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les tarifs de location suivants :

- 360 euros par mois pour les « petites chambres »,
- 410 euros par mois pour les « grandes chambres ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

5.2 Campings de La Baume et du Pré à Montriond : conventions et tarifs pour l'hiver 2015/2016

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer de nouvelles conventions avec :

- le camping du Pré pour la location de 6 emplacements du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2016 pour un montant de 375 euros par emplacement occupé,
- la commune de La Baume pour la location du camping de La Baume (25 emplacements) du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016 pour un montant de 20 000 €.

Après validation en bureau, il propose de voter les tarifs de location suivants :

- 110 euros par mois par camion aménagé à La Baume,
- 160 euros par mois par camion aménagé à Montriond.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

6- Finances

6.1 TEOM : demande d'exonération de Carrefour Market Saint Jean d'Aulps

Charles-Henri MONTET fait part de la demande d'exonération faite, comme chaque année, par Carrefour Market à Saint Jean d'Aulps dans la mesure où il dispose de son propre service de collecte. Il propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur cette demande.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette exonération.

6.2 Financement des MAEC hors Natura 2000

Rappel

- Dans la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune), l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels) a été revalorisée et la prime à l'herbe remplacée par les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques),
- Les MAEC sont obtenues dans le cadre d'un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique),
- Financement des MAEC :
 - Zone Natura 2000 : financement à 100 % par l'Union Européenne et l'État,
 - Hors Natura 2000 : financement à 75 % par l'Union Européenne et à 25 % par une collectivité.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un premier dossier concernant les MAEC en secteurs Natura 2000 et pour les groupements pastoraux a été déposé par le SIAC en septembre 2014. Il précise que, pour les alpages présentant un intérêt agro-environnemental mais situés hors zones Natura 2000, un dossier complémentaire doit être déposé au plus tard pour le 15 octobre 2015 par le SIAC. Sur la CCHC, un objectif maximum de 280 ha à contractualiser sur 5 ans peut être envisagé.

Le financement de la CCHC est sollicité à hauteur de 25 % ce qui représenterait un engagement financier d'environ 6 100 € annuel pendant 5 ans (il est probable que le versement des 5 ans se fasse en 1 seule fois).

Gérard BERGER s'interroge sur le nombre d'agriculteurs qui bénéficieront de ce dispositif. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'on ne connaît pas ce chiffre dans la mesure où tous ne sont pas au courant.

Jean-Claude MORAND souligne qu'il est d'accord avec ce financement à condition que l'ensemble des agriculteurs des alpages soient concernés et sollicités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le dépôt d'un dossier complémentaire par le SIAC et la participation de la CCHC de 25 % pour le cofinancement des MAEC.

6.3 Budget principal : décision modificative n° 2

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote en dépenses et en recettes les crédits suivants :

- | | |
|-----------|--|
| • 617 | - 3 800 € (solde réserve crédits) |
| • 023 | + 3 800 € |
| • 2188-75 | + 6 000 € (pompe terrain de foot de Montriond) |
| • 2312-51 | + 31 000 € (piste d'athlétisme de Saint Jean d'Aulps) |
| • 2313-62 | + 28 800 € (travaux Auberge du Cloret) |
| • 10222 | + 11 100 € |
| • 1321 | + 7 500 € (subvention calamités publiques) |
| • 1323 | + 43 400 € (FDDT pour les terrains de foot et la piste d'athlétisme) |
| • 021 | + 3 800 € |

Yannick TRABICHET s'étonne que la CCHC réalise des travaux à l'auberge du Cloret alors qu'elle n'est pas propriétaire. Elle se demande également si on connaît le montant des aides qui devraient être versées à la CCHC au titre des calamités publiques. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il n'a aucune nouvelle de l'État et craint que le montant soit plus faible que prévu compte tenu des événements récents intervenus dans le Sud.

Jacqueline GARIN demande à ce qu'un budget « politique des saisonniers » pour l'hiver 2015-2016 soit présenté lors d'une prochaine réunion.

6.4 Mise en place d'ateliers autour du jeu : demande de financement CDDRA

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que parmi les actions éligibles au financement CDDRA figure la mise en place d'ateliers autour du jeu. Il précise que le coût estimatif de cette action est de 5 225 euros TTC et pourrait être financé par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 1 567,50 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le coût estimatif de l'action et son plan de financement et sollicite la Région Rhône-Alpes pour le versement de la subvention correspondante.

6.5 Nouveau tarif pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer à 40 euros l'heure de médiation (visite guidée/atelier) pour les collèges de Haute-Savoie dans le cadre des « Chemins de la culture ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce nouveau tarif.

7- Recrutement d'une apprentie pour travailler sur la problématique des personnes âgées

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre en contrat d'apprentissage Mlle Laura MARULLAZ du 1^{er} octobre 2015 au 31 août 2017 dans les conditions suivantes :

- formation : bac ST2S (bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social) au lycée de Thônes,
- objectif : travailler sur la thématique des personnes âgées en collaboration avec les ADMR, l'EPHAD, le CD74, le réseau Alzheimer et l'ARS,
- tuteur : Martine STOCLIN, coordonnatrice du PSP,
- coût : 16 500 € répartis sur 3 budgets (1 600 € sur 2015, 7 600 € sur 2016 et 7 300 € sur 2016),
- avis favorable du bureau après entretien avec l'intéressée.

Yannick TRABICHET insiste sur la nécessité de travailler sur cette problématique en étroite collaboration avec les autres intervenants publics.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement de Mlle Laura MARULLAZ en tant qu'apprentie.

8- Validation des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée) pour les bâtiments de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que chaque collectivité devait déposer pour le 27 septembre 2015 un dossier d'accessibilité pour ses ERP. Pour la CCHC, il précise que le dossier a été envoyé le 24 septembre 2015, dossier comprenant :

- 12 attestations d'accessibilité pour des ERP de 5ème catégorie : gendarmerie, gare d'accueil d'Avoriaz, salle culturelle, crèches de Morzine, des Gets et de La Baume, musées de Bellevaux, DDVA, chalet du Jotty, MSP, terrains de foot de Montriond et de Bellevaux,
- 1 attestation d'accessibilité pour 1 ERP de 4ème catégorie : musée de la musique mécanique,
- 1 attestation d'accessibilité pour 1 ERP de 2ème catégorie avec mesures de substitutions : gymnase,
- 3 Ad'AP :
 - 2 reconstructions : crèches d'Avoriaz et de Vailly
 - 1 extension / remise aux normes : vestiaires du terrain de foot de Reyvroz.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour les ERP de la CCHC qui ne sont pas conformes aux obligations d'accessibilité en vigueur.

Les prochaines réunions du Conseil Communautaire auront lieu le mardi 20 octobre 2015 à 18h30 à l'école de Saint Jean d'Aulps (point déchets : collecte, personnel, PPI, TEOM), le mardi 3 novembre 2015 à 18h30 au Biot (appel d'offres déchets, présentation du Geopark Chablais...) et le mardi 15 décembre 2015 à 18h30 à Lullin (prescription PLUi, RS OM 2016...).

Le Biot, le 5 octobre 2015
La Présidente